



Dossier de présentation

02

Inscrit dans l'économie sociale et solidaire, le Fonds est **une personne morale de droit privé à but non lucratif** qui collecte des dons, donations et legs de particuliers et d'entreprises pour soutenir la présence des lieux culturels au travers de leur pérennisation (bail de long terme), **l'acquisition** et la **rénovation** de leur foncier.



Qui sommes-nous ?

La Main, foncièrement culturelle est un outil foncier d'accompagnement à la pérennisation foncière, l'acquisition collective et la recherche-action pour la propriété partagée des communautés d'usage des lieux indépendants et tiers-lieux culturels. Sous forme de SCIC agréé ESUS La Main les accompagne dans l'acquisition, la location long-terme et la réhabilitation de leur bâtiment afin de les protéger de la spéculation immobilière et de les engager dans la transition écologique de leur foncier.



L'expertise Conseil pour l'Activité Culturelle (Le-CaC) est un cabinet d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes spécialisé. Depuis plus de 15 ans, Le-CaC accompagne les structures culturelles, dans les secteurs du spectacle vivant et des arts visuels et intervient comme un véritable partenaire, passionné, et engagé, auprès de ses clients.



PROTÉGER LE FONCIER



DE FOND EN COMBLE



OBJECTIFS

Garantir la permanence artistique et culturelle sur les territoires

Dans un contexte de fortes transformations urbaines, les lieux culturels constituent un enjeu clef du **développement et de l'ouverture culturelle des territoires** en garantissant la présence d'activités artistiques animées par des artistes, usager·ères et habitant·es dans une logique de coopération territoriale.

Faciliter la structuration professionnelle du secteur culturel

Les lieux culturels s'inscrivent dans une logique de soutien durable de la place des **pratiques artistiques en professionnel et en amateur**, de la **diversité des esthétiques**, y compris celles minorées ou en émergence, et du travail de mise en œuvre des **droits culturels**.

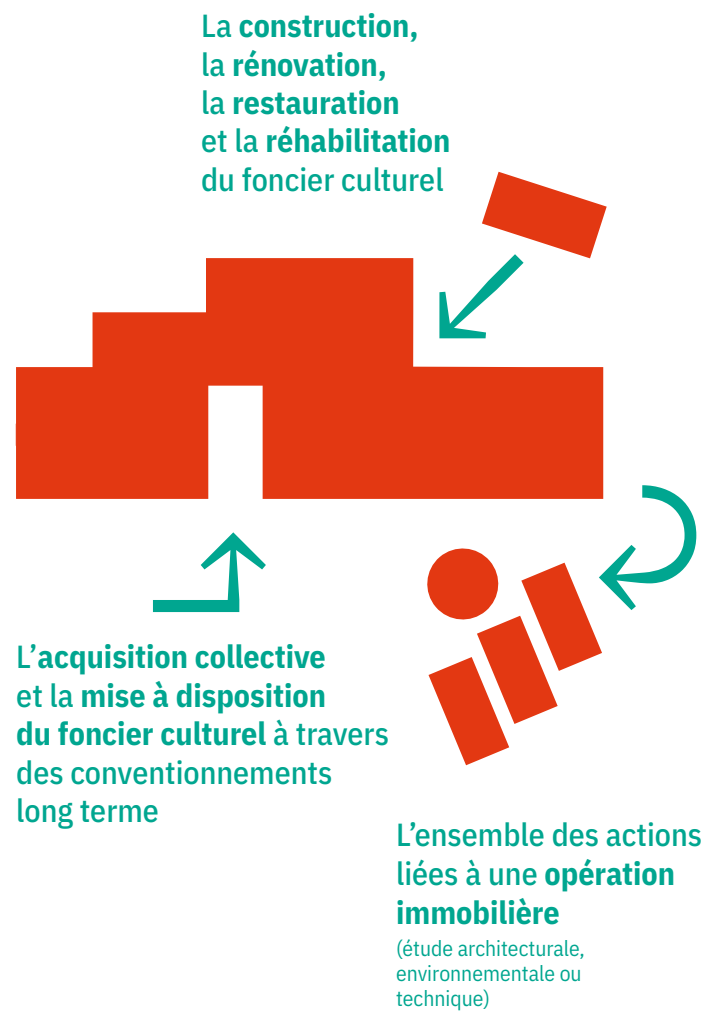
Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine d'un territoire

Les lieux culturels sont souvent installés dans des bâtiments aux qualités **historiques, architecturales, ou paysagères**, qui, revêtent d'un **intérêt patrimonial y compris vivant**. À ce titre, leur sauvegarde doit garantir le développement culturel d'un patrimoine vivant, en défendant les spécificités d'un territoire, la transmission d'un héritage culturel, et sa mise en dialogue avec les dynamiques contemporaines multiculturelles.

Valoriser l'engagement des lieux culturels dans la transition écologique

Les lieux culturels sont engagés dans la réhabilitation écologique de leur bâtiment au travers d'expérimentations écologiques et sociales, telles que **l'auto-construction, le réemploi, l'utilisation de biomatériaux**, l'organisation de **chantiers citoyens** pour former et impliquer les usager·ères.

AXES DE SOUTIEN



UN BON FOND(S)
POUR TOUTES
ET TOUS!

DEVENIR MÉCÈNE

Faire un don

Dons fléchés sur un lieu culturel : soutenir un projet qui vous tient à cœur

Dons non-fléchés sur les activités propres du Fonds engagé en faveur de la pérennisation des lieux

Régime fiscal avantageux :

Particulier : 66% de votre don sera déduit de vos impôts sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 euros ne vous coûtera que 33 euros !

Entreprise : 60% de votre don est défiscalisable, dans la limite de 20 000€ ou de 5‰ du chiffre d'affaire annuel

Faire une donation ou un legs

Il est possible de faire des donations ou des legs monétaires ou de bâtiments affectés à un lieu culturel.

Régime fiscal avantageux :

Les legs sont exonérés de droits de mutation à titre gratuit (dans le cas d'un don ou leg d'une propriété).

Gouvernance du fonds

L'organe de décision du Fonds est son Conseil d'Administration qui définit la politique d'investissement, sélectionne les projets éligibles et fixe le montant des ressources affectées au soutien du projet retenu.

Devenir donateur

Paiement en ligne simple et sécurisé par virement bancaire aux coordonnées suivantes en indiquant le libellé suivant :
Prénom + Nom + Structure

IBAN : FR76 2157 0000 0120
0017 0346 723

BIC : STFEFR21XXX

Fonds de protection
des lieux culturels
13 rue Montjoie,
93200 SAINT-DENIS
contact@dotation-fplc.org

